

FICHE 12

Psy-EN 1^{ER} DEGRE (EDA)

Réf. : BIR spécial du 22 mars 2021– Lignes directrices de gestion académiques

3.2.1. Formulation des vœux :

Les Psy-EN EDA peuvent formuler vingt vœux maximum. Ils portent sur :

- une circonscription (IEN) où il sera éventuellement possible **de préciser l'établissement de rattachement souhaité**,
- une commune (COM),
- une zone géographique (GEO)
- un département (DPT)
- ou sur la circonscription de toute l'académie (ACA)

La liste des circonscriptions, des correspondances géographiques et des écoles de rattachement se trouve en annexe de la note de service académique.

Points de vigilance :

Vœu géographique : compte tenu du découpage des circonscriptions du 1^{er} degré, il convient de se référer aux annexes de la note de service académique.

Vœu commune : seule une commune où est implantée une circonscription sera prise en compte), les autres vœux sont inopérants. Cependant, certaines circonscriptions sont à cheval sur plusieurs communes, seule la **commune de "tête"** est opérante :

Exemple : pour obtenir la circonscription "**Mezieu - Décines**" :

- Com Mezieu : vœu pris en compte
- Com Décines : vœu inopérant

Le détail des circonscriptions et de leur commune de rattachement est précisé en annexe de la note de service académique.

3.2.2. Changement de rattachement pour les agents déjà titulaires d'une circonscription :

Les Psy-EN EDA qui ne participent pas au mouvement mais qui souhaitent néanmoins changer d'école de rattachement doivent déposer leur demande sur le site Valère selon le calendrier figurant dans la note de service académique.

Pour plus d'information voire les annexes